



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/2005/3
20 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

(Dix-huitième session, 19 et 20 septembre 2005,
point 4 de l'ordre du jour)

**MÉTHODE PROGRESSIVE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT**

Communication du Gouvernement biélorusse

Le Ministère des transports et des communications de la République du Bélarus a examiné le Projet de lignes directrices relatives à la réalisation par étapes des projets d'infrastructure de transport, qu'il estime opportun de modifier et de compléter comme suit.

À la page 5, sous le titre «Concept de réalisation par étapes», dans le troisième alinéa, la notion de «réalisation spatiale par étapes» diffère quelque peu de l'établissement des priorités dans les projets d'investissement dont il est question au paragraphe précédent. Il nous paraît judicieux de supprimer la notion de «réalisation spatiale par étapes» et de considérer le processus de réalisation comme comprenant deux étapes: l'établissement d'un ordre de priorité entre les projets au stade de l'élaboration des programmes nationaux d'investissement et le développement progressif des infrastructures dans le cadre de projets concrets.

À la page 6, sous le titre «Choix d'une réalisation par étapes», dans le premier alinéa, il est proposé de remplacer les mots «montant estimatif des économies réalisées sur les coûts» par les mots «l'efficacité économique calculée».

À la page 6, il est proposé de reformuler comme indiqué ci-après la phrase «En ce qui concerne les projets d'infrastructure ferroviaire, on a électrifié des lignes de chemin de fer, installé des systèmes de signalisation et de sécurité et construit des doubles voies pour faire face à l'augmentation de la demande.»:

«En ce qui concerne les projets d'infrastructure ferroviaire, pour faire face à l'augmentation de la demande, les questions relatives à la construction de voies, à l'installation de systèmes de signalisation et à l'électrification postérieure des lignes de chemin de fer sont abordées suivant une approche globale.».

Plus loin sous le titre «Choix d'une réalisation par étapes» (p. 8 à 10), le document renferme une analyse détaillée de l'expérience finlandaise en matière d'amélioration par étapes des infrastructures routière et ferroviaire. Or un certain nombre d'États membres de l'Union européenne ou de la CEI jouissent d'une expérience comparable. Nous supposons qu'une présentation plus large et plus complète de l'expérience d'autres pays en matière de réalisation par étapes de grands projets de développement de l'infrastructure de transport permettrait d'améliorer considérablement la qualité de ce document.
